

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 255 portant interdiction de séjour dans le Cercle de Djibouti.

n° 255

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 février 1967

Numéro JO
n° 4 du 01/04/1967

Date du numéro
1 avril 1967

TEXTE INTÉGRAL

Le séjour dans le Cercle de Djibouti est interdit aux personnes dont les noms suivent

- Moussâ Omar Hassan, Sénégalais, nationalité française, né vers 1920 à Djibouti, de Barrisso Awale. Condamné le 24 novembre 1966 par le Tribunal correctionnel à deux ans de prison, cinq ans d'interdiction de séjour et cinq ans D.C. pour intelligence avec des agents de puissance d'organisations étrangères en temps de paix, atteinte à l'intégrité du Territoire : — Abdillahi Obsieh Gouled : Gadabourcy Mmahadasseh, rer Mohamed, né vers 1880 à Djibouti, de Kolyo Bock. Condamné le 25 décembre 1966 par le Tribunal de première instance de Djibouti à dix-huit mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol et LA.LS.